



**COMMUNIQUÉ  
« VENTE DE FERRAILLES PAR LES FORCES FRANÇAISES STATIONNÉES A  
DJIBOUTI (FFDJ).  
VENTE AU DOMAINE N° 01/2023 »**

**1. ACHETEUR**

MINISTÈRE DES ARMÉES  
Direction du commissariat d'outre-mer à Djibouti  
Bureau Achats - SP 40074 – 00200 HUB ARMEES  
Tél : 21.45.10.85 ou 21.45.10.94

**2. OBJET DE LA VENTE**

Trois lots de ferrailles vendus au poids selon la répartition ci-dessous :

N° de lot	Type de ferrailles	Poids/KG	Prix Plancher *	Observations
1	Véhicules	25 500	780 300 DJF	9 véhicules
2	Véhicules	22 500	688 500 DJF	8 véhicules
3	Véhicules	25 000	765 000 DJF	1 remorque + 3 camions + 1 bus + 1 chariot élévateur

\* La valeur résiduelle correspondant au prix de la tonne de ferraille.

Ce prix est fixe = 30 600 FDJ / Tonne.

Le prix plancher correspond au poids multiplié par la valeur résiduelle.

**3. PROCÉDURE DE LA VENTE**

1. Dépôt d'une **caution de 50 000 DJF par lot** en numéraire auprès de la Trésorerie de la DICOM contre récépissé précisant les lots pour lesquels une caution est apportée. Le nom, numéro de téléphone ainsi que le mail du dépositaire de la caution seront inscrits sur le document remis par la Trésorerie de la DICOM. Le dépôt de cette caution devra s'effectuer **avant le Mardi 13 juin 2023 à 12h00**. Cette caution sera restituée au candidat en cas de non attribution.
2. **Une visite unique des matériels** constitutifs des lots, aura lieu sur l'emprise de la Base aérienne (BA) 188 **le mercredi 21 juin 2023 à 07h30**, heure impérative.

Une seule personne/acheteur sera autorisée à visiter les lots sous réserve d'avoir payé les cautions des lots pressentis.

Inscription et transmission obligatoire d'une copie de la pièce d'identité pour les candidats voulant effectuer la visite **avant le jeudi 15 juin 2023 à 12h00** par mail auprès de la personne suivante : [geoffrey.vitoux@intradef.gouv.fr](mailto:geoffrey.vitoux@intradef.gouv.fr)

Le rendez-vous est donné au poste d'entrée de la BA. Seules les personnes inscrites, munies du récépissé original (délivré par la Trésorerie de la DICOM au dépôt de la caution) et d'une pièce d'identité originale auront accès à l'enceinte de la BA. La carte grise du véhicule originale et l'assurance en cours de validité seront également nécessaires pour permettre l'autorisation d'entrer en véhicule. **Les formulaires de soumission pour chaque lot seront remis lors de cette visite.**

3. **Le dépôt des propositions de prix** sous pli cacheté s'effectuera auprès du Bureau Achats de la Direction du Commissariat d'Outre-Mer (DICOM) jusqu'au **Dimanche 02 juillet 2023 à 12h00** dernier délai. Toute proposition arrivant au-delà de ce délai ne sera pas acceptée. **Le pli cacheté comprendra obligatoirement une copie du récépissé délivré par la Trésorerie, une copie de la pièce d'identité, un formulaire de soumission et un dossier technique (vecteurs de transport et arrimage, EPI, et engagement d'un retrait sous 15 jours) par lot.** Le pli cacheté portera la mention : « Vente de ferrailles : vente au domaine n° 01/2023 ». Chaque candidat a la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots. Chaque candidat pourra se voir attribuer un, plusieurs ou la totalité des lots. Il est précisé que l'(es) acquéreur(s) du (des) lot(s) devra (ont) s'acquitter d'une **taxe de 11 % applicable au montant de chaque lot.**
4. L'ouverture des plis et l'attribution des lots s'effectueront semaine 27. Cette séance n'est pas publique. **L'attribution des lots se fera selon différents critères : Capacités de paiement, Vecteurs de transport et d'arrimage pour l'enlèvement, les Equipements de Protection Individuel adéquats ainsi que la prise en compte du délai de retrait du lot (maximum 15 jours).** Les attributaires seront directement contactés par téléphone. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.
5. L'acquéreur aura jusqu'au **jeudi 20 juillet 2023 à 12h00** maximum pour procéder au **règlement du lot et des taxes** auprès de la Trésorerie de la DICOM. Tous paiements dont le montant est supérieur à 150 000 DJF TTC devra être effectué par chèque de banque certifié.
6. La trésorerie militaire de la DICOM percevra le produit de la vente et les taxes afférentes avant de reverser les montants à la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE).
7. **L'enlèvement des matériels** devra s'effectuer **avant le jeudi 03 août 2023**. Le titulaire prendra rendez-vous avec le Chef de la section logistique de la division de la conduite du soutien pour les modalités de retrait. Le quitus de paiement original délivré par la Trésorerie de la DICOM devra être fourni obligatoirement aux FFDJ pour le retrait. Le transport et les éventuels autres frais supplémentaires demeurent à la charge de l'acquéreur.